



Strasbourg, 14 novembre 2025

CONSEIL CONSULTATIF DE JUGES EUROPÉENS (CCJE)

26^e réunion plénière

12 - 14 novembre 2025

Salle G03, bâtiment Agora

Strasbourg

RAPPORT ABRÉGÉ DE LA RÉUNION

A. AVANT-PROPOS

1. Le Conseil consultatif des juges européens (CCJE) a tenu sa 26^e réunion plénière du 12 au 14 novembre 2025 à Strasbourg. Elle était présidée par Mme Leonie Reynolds (Irlande), Présidente du CCJE. L'ordre du jour est joint au présent rapport.

B. POINTS SOUMIS AU COMITÉ DES MINISTRES POUR DÉCISION

2. Le CCJE a invité le Comité des Ministres :
 - a. à prendre note de l'Avis n° 28 (2025) sur l'importance du bien-être judiciaire pour l'administration de la justice qui sera transmis aux autorités compétentes des États membres tout en encourageant sa traduction dans les langues appropriées si nécessaire, ainsi qu'aux organes compétents du Conseil de l'Europe, afin qu'ils puissent en tenir compte dans leurs travaux ;
 - b. de prendre note de ce rapport dans son ensemble.

C. LISTE DES POINTS DISCUTÉS ET DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CCJE

Le CCJE

3. **a adopté** son Avis n° 28 (2025) sur l'importance du bien-être judiciaire pour l'administration de la justice, sous réserve d'éventuelles modifications rédactionnelles par son Bureau, qui a été chargé d'apporter ces modifications, le cas échéant, et d'assurer la cohérence entre les versions anglaise et française ;
4. **a décidé** de le soumettre au Comité des Ministres pour qu'il en prenne note et d'inviter les États membres à en assurer la diffusion la plus large possible auprès des décideurs et des professionnels de la justice, y compris sa traduction si nécessaire ;
5. **a adopté** les observations du CCJE concernant l'affaire *Kuijt c. Pays-Bas* (requête n° 19365/19) pendante devant la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme, à la suite de l'invitation du Président de la Cour européenne des droits de l'homme en vertu de l'article 36 de la Convention européenne des droits de l'homme, et **a décidé** de transmettre ces observations à la Cour ;
6. **a salué** le rapport 2025 du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe intitulé « Vers un nouveau pacte démocratique pour l'Europe », qui cite l'Avis n° 27 (2024) du CCJE sur la responsabilité disciplinaire des juges, en ce qui concerne la nécessité de garanties solides au niveau constitutionnel ou législatif et leur mise en œuvre effective dans la pratique. Ce même rapport cite également l'Avis n° 26 (2023) du CCJE intitulé « Aller de l'avant : l'utilisation de la technologie d'assistance dans le système judiciaire », soulignant en particulier que la technologie devrait servir à soutenir et à renforcer l'État de droit ;
7. **a pris note** des informations fournies par Mme Leonie Reynolds (Irlande), Présidente du CCJE, soulignant l'importance du travail du CCJE dans le contexte général du Conseil de l'Europe, tel que reflété dans le rapport susmentionné du Secrétaire Général et dans les Principes de Reykjavík pour la démocratie adoptés lors du 4^e Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe (Reykjavík, Islande, 16-17 mai 2023), qui soulignent l'engagement des États membres à garantir l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire ;
8. **a pris note** des informations fournies par la Présidente, ainsi que par le Vice-Président et les membres du Bureau, sur les activités du CCJE en 2025 et leur participation à divers événements contribuant à une meilleure connaissance des normes élaborées par le CCJE ;
9. **a pris note** également des déclarations des membres du CCJE soulignant les réformes des systèmes juridiques et judiciaires et de la législation dans leurs États membres respectifs, ainsi que leurs efforts continus pour introduire et promouvoir la mise en œuvre des normes du CCJE ; **s'est félicité** de l'utilisation croissante des normes du CCJE dans ce contexte ;
10. **s'est félicité** de la coopération étroite et continue entre le CCJE et d'autres organes et institutions du Conseil de l'Europe, en particulier la Commission européenne pour

l'efficacité de la justice (CEPEJ), le Comité européen de coopération judiciaire (CDCJ) et la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) ;

11. **a pris note** à cet égard de la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection de la profession d'avocat, récemment adoptée, et **a souligné** son importance en tant que premier instrument de ce type visant à protéger la profession d'avocat en tant que composante essentielle du bon fonctionnement des systèmes judiciaires ;
12. **a pris note** de l'adoption par le Comité des Ministres, lors de sa 134^e session (14 mai 2025, Luxembourg) de la Stratégie sur l'Environnement et de son Plan d'Action ; **a noté** que l'action 4.3 du Plan d'Action traite du développement de la coopération sur le rôle des juges et des procureurs dans les affaires liées à l'environnement ; et **a pris note** également de l'adoption par le Comité des Ministres de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de l'environnement par le droit pénal ;
13. **a pris note** également à cet égard de l'adoption par la CEPEJ, lors de sa réunion plénière des 3 et 4 décembre 2024, des Lignes directrices sur l'évaluation de la qualité du travail des juges, qui s'appuient, entre autres sources, sur l'Avis n° 17 (2014) du CCJE sur l'évaluation du travail des juges, la qualité de la justice et le respect de l'indépendance judiciaire ;
14. **s'est félicité** de l'utilisation continue des normes de la CEPEJ et de la Commission de Venise dans les Avis du CCJE et d'autres documents, ainsi que de l'utilisation par la CEPEJ et la Commission de Venise des normes et recommandations du CCJE ; **a noté** également que la Cour européenne des droits de l'homme continuait à faire référence aux Avis du CCJE dans ses arrêts ;
15. **a adopté** les règles relatives à la composition et les méthodes de travail du CCJE sur la base du mandat du CCJE pour 2024-2027 ;
16. **a rappelé** qu'il reste également à la disposition du Comité des Ministres et d'autres organes du Conseil de l'Europe (en particulier le Secrétaire Général et l'Assemblée parlementaire) ainsi que des membres du CCJE pour préparer des avis et d'autres textes concernant la situation spécifique des juges dans des États membres donnés ;
17. **a chargé**, à cet égard, le Bureau du CCJE de préparer, d'adopter et de publier de tels avis et d'autres textes concernant la situation spécifique des juges dans des États membres ;
18. **a décidé** de procéder en 2026 à la préparation de l'Avis n° 29 (2026) axé sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans le travail des juges, ce qui correspond à l'importance accrue accordée au sein du Conseil de l'Europe aux questions liées à l'intelligence artificielle, notamment la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, récemment adoptée, et **a chargé** son Bureau et le Groupe de travail de 2026 de préparer un projet d'Avis sur ce sujet pour adoption lors de sa 27^e réunion plénière en 2026 ;
19. **a décidé** de continuer à confier au Bureau du CCJE l'organisation des études thématiques du CCJE, et d'organiser en particulier la préparation, en coopération avec le Secrétariat, de l'étude thématique de 2026 sur le rôle des juges dans la protection de

l'environnement, en tenant compte de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de l'environnement par le droit pénal récemment adoptée, qui servira de base à l'élaboration des normes pertinentes dans l'un des futurs avis du CCJE ;

20. **a élu** José Igreja Matos (Portugal) comme Président et Wiggo Larssen (Norvège) comme Vice-Président pour 2026 ; et **a remercié** chaleureusement Leonie Reynolds (Irlande) pour sa contribution exceptionnelle aux travaux du CCJE ;
21. **a élu** Marc de Werd (Pays-Bas) et Björg Thorarensen (Islande) comme membres du Bureau pour 2026-2027 ;
22. **a nommé** Anke Eilers (Allemagne), Viktor Gorodovenko (Ukraine), Gianluca Grasso (Italie), Kim Lewison (Royaume-Uni), Björn Linden (Suède), Ghenadie Mira (République de Moldavie), Leonie Reynolds (Irlande), Duro Sessa (Croatie), Diana Tămagă (Roumanie), Ketevan Tsintsadze (Géorgie) comme membres, et Valéry Turcey (France), Maiia Rousseva (Bulgarie) comme membres suppléants du Groupe de travail chargé de préparer le projet d'Avis en 2026 qui sera soumis à la 27^e réunion plénière du CCJE ;
23. **a nommé** Yvonne Summer (Autriche) comme Rapporteuse pour l'égalité des genres pour 2026 ;
24. **a décidé** de tenir sa 27^e réunion plénière à Strasbourg du 4 au 6 novembre 2026 ;
25. **a décidé** de tenir les 50^e et 51^e réunions du Groupe de travail respectivement du 28 au 30 avril 2026 et du 24 au 26 juin 2026.